Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20261102-20261102DCM1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.11.02 DCM1

Séance du 02 novembre 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026
Date d'affichage : 27 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Françoise FOLL, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Julie LE ROUX, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR, Mme Cécile SQUIBAN et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
M. Emmanuel AUTRET à M. Stéphane MEAR ;
Mme Solenn BOURGE à Mme Françoise FOLL à partir de son départ à 19h30 ;
Mme Christine MOUSSAT à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON ;
M. Damien RUEL à M. Eric BLAIZE.

M. Olivier COATANEA a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : PASS Classes Nature et Biodiversité – Demande de subvention
Domaine : 7.5 Subventions – Délibérations relatives aux demandes de subventions

Exposé

L'école de Kériscoualc'h prévoit d'organiser deux séjours « Nature et Biodiversité » ainsi qu'un séjour « Classe de mer » (traité dans la délibération suivante), qui se dérouleront comme suit :

- Du 15 au 17 mars 2027, au Centre régional d'initiation à la rivière, situé à Belle-Isle-en-Terre, pour deux classes de CP, soit un total de 50 élèves ;
- Du 17 au 19 mars 2027, au Centre d'initiation à la nature, situé à Brasparts, pour deux classes de MS-GS, soit un total de 50 élèves ;
- Du 24 au 27 mars 2027, au Centre du Baly, situé à Pleumeur-Bodou, pour trois classes de CM, soit un total de 82 élèves.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20261102-20261102DCM1-DE

Afin de bénéficier d'un co-financement de ces sorties, l'école a déposé une demande de subvention auprès de la Région Bretagne, dans le cadre du dispositif « PASS Classes Nature et Biodiversité ». Il appartient désormais au Conseil municipal de délibérer pour permettre la complétude de la demande car l'école ne peut pas percevoir la subvention directement. En effet, l'école est désignée comme « demandeur », tandis que la commune est « bénéficiaire », c'est donc cette dernière qui recevra les fonds pour le compte de l'école.

Modalités de calcul de l'aide :

- Le nombre d'élèves participant à chaque séjour ;
- La durée des séjours ;
- L'appartenance de l'établissement scolaire à une intercommunalité (l'école étant située sur le territoire de Pays d'Iroise Communauté, une aide de 11,29 € par enfant et par jour est accordée) ;
- La période choisie pour le séjour (une bonification est prévue pour encourager les départs en automne ou en hiver).

Le coût total du projet est estimé à 8 205,40 € pour le séjour au Centre régional d'initiation à la rivière, à Belle-Isle-en-Terre, à 10 134,90 € pour le séjour au Centre d'initiation à la nature, à Brasparts, et à 15 293,60 € pour le séjour au Centre du Baly, à Pleumeur-Bodou.

Ainsi, l'école de Kériscoualc'h sollicite une subvention de 3 387 € au titre du dispositif « PASS Classes Nature et Biodiversité » pour le financement des deux premiers séjours.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- De prendre acte de la demande de subvention adressée par l'école de Kériscoualc'h à la Région Bretagne, dans le cadre du dispositif « PASS Classes Nature et Biodiversité », selon les conditions présentées ci-dessus ;
- De s'engager à percevoir la subvention éventuelle en qualité de « bénéficiaire » et à la reverser intégralement à l'école de Kériscoualc'h, désignée comme « demandeur » ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à la gestion de ce dossier.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANÉ (Finistère)

M. Olivier COATANEA,

Secrétaire de séance.